



attac

Le Courriel d'information

n° 200 – Mardi 09 janvier 2001.

ATTAC EUROPE

Dans ce numéro

- 1- ATTAC Europe
- 2- ATTAC Suède fait l'événement
- 3- ATTAC Suisse. L'autre Davos
- 4- ATTAC France. Contre-attaque sur l'épargne salariale
- 5- Office Européen des Brevets : Propriété Intellectuelle ? Non, Pollution Intellectuelle !
- 6- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- ATTAC Europe. Suite à la réunion des ATTAC qui s'est tenu ce week-end à Paris, quelques dates de mobilisations internationales qui vont rythmer l'année 2001 dans la région.
- 2- ATTAC Suède fait l'événement. Le lancement d'ATTAC en Suède a été un véritable événement de société.
- 3- ATTAC Suisse. L'Autre Davos. Les 26 et 27 janvier prochains à Zurich puis à Davos, une conférence internationale puis une manifestation, en soutien du Forum social mondial qui se déroulera à Porto Alegre et pour marquer notre détermination face aux chantres du libéralisme forcené.
- 4- ATTAC France. Contre attaque sur l'épargne salariale. Le 11 janvier à l'occasion d'une conférence nationale, ATTAC se mobilise contre les fonds de pension et l'épargne salariale.
- 5- Office européen des brevets : Propriété intellectuelle ? Non, pollution intellectuelle ! Derrière le logiciel informatique ou le génome humain se cachent les mêmes organisations. Celles-ci ne favorisent pas le créateur ou la créatrice, mais renforcent la main-mise d'un petit nombre sur l'ensemble, lui interdisant parfois tout accès au progrès. Le problème est cependant plus complexe qu'il n'y paraît.

ATTAC Europe

Nous ne pourrions, alors que nous fêtons notre numéro 200, passer sous silence la réunion des ATTAC Europe qui s'est tenue à Paris vendredi dernier. Tout d'abord parce qu'ATTAC en Europe existe bel et bien, ensuite parce que nous assistons sur la région à la naissance d'un mouvement citoyen fort et uni. Une douzaine d'ATTAC étaient représentés à la réunion, à noter la présence de la Serbie et de la Roumanie. Un grand absent à Paris, et pour cause, ATTAC Suède tout entier consacré aux événements liés à sa naissance officielle, événements qui ont été salués par toute la presse suédoise, journaux télévisés et papiers, puisque dès dimanche tous y faisaient allusion ou y consacraient des pleines pages.

Parmi les rendez-vous internationaux retenus par tous les ATTAC comme des grands moments de mobilisations communes, retenons :

- les 27 et 28 avril. Un colloque international se tiendra à Luxembourg sur les paradis fiscaux, la justice en Europe et la reconversion des économies de ces pays. Il sera suivi le 28 avril par l'encerclement pacifique du Luxembourg depuis l'Allemagne, la Belgique et la France. Nous userons alors de notre droit de circuler dans l'Union européenne pour organiser une promenade dans le Luxembourg. Celle-ci aura pour but de repérer et de reprendre toutes les plaques des banques de nos différents pays afin de stigmatiser non pas les Luxembourgeois, mais bel et bien l'attitude de nos banques. Ces plaques seront ensuite livrées, intactes, le lundi 30 avril, aux différents sièges sociaux de ces institutions financières à Francfort, Paris, Bruxelles et Amsterdam entre autres.



attac

- fin juillet. Grande manifestation et contre-sommet à l'occasion du G7 de Gênes en Italie auxquels participeront tous les ATTAC d'Europe.

14 décembre. Mobilisations à Bruxelles à l'occasion du dernier sommet européen avant le passage à l'Euro et sous présidence belge.

Bien entendu vous êtes toutes et tous invités à participer à ces mobilisations et nous vous engageons à prendre d'ores et déjà contact où que vous soyez avec un groupe d'ATTAC. Voir <http://attac.org/contact/>

Le Courriel d'information vous tiendra informé des différents développements de ces mobilisations. Tous les ATTAC Europe vous souhaitent une bonne et heureuse année.

ATTAC Suède fait l'événement

Le lancement d'Attac les 6 et 7 Janvier à Stockholm aura été l'occasion d'un véritable tournant au sein de l'opinion publique suédoise. Présenté de façon systématique ces derniers mois comme une association liée à la violence urbaine (Seattle, Prague, Nice) Attac a fait de sa naissance officielle un véritable événement en s'inscrivant dans le paysage politique suédois.

Le premier acte a consisté en une journée de séminaire, tenue à la Maison des ouvriers, et qui a rassemblé une véritable foule. Malgré une entrée payante, près d'un millier de personnes ont participé aux différents débats, une centaine d'entre eux ne pouvant entrer faute de place. Certains ont patiemment attendu que d'autres sortent pour pouvoir, à leur tour, participer à ce qui est apparu au fil de la journée comme une rupture vive d'avec l'atonie politique dominante. Un débat tenu en fin de journée devant une salle comble a permis un échange de vues contradictoire mais courtois, entre Leif Pagrotsky, Ministre suédois du commerce et Pierre Tartakowsky, secrétaire général d'Attac France, invité à cette occasion (1). Lors de cet échange, où ont été abordés le commerce des armes, la question de la dette et la Taxe Tobin, notamment au regard de la présidence de l'Union par la Suède, le ministre a repris l'antienne d'une taxe Tobin « sympathique mais irréalisable », position gentiment ridiculisée par le secrétaire général d'Attac France pour le plus grand plaisir de l'assistance.

Au-delà des termes d'un débat sans concession mais ouvert (Leif Pagrotsky n'a pas rejeté l'invitation qui lui a été faite de se rendre à Porto

Alegre), la présence même du ministre valait reconnaissance officielle et a contribué à limiter les caricatures médiatiques antérieures. Signalons ainsi que, quelques jours avant la tenue de cette réunion, l'équivalent suédois du Médef avait lancé l'idée de poursuites contre Attac en cas d'incidents en ville...

Cette parano a fait long feu. Au lendemain du débat, l'édition dominicale du Svenska Dagbladet (le Figaro suédois) consacrait sa première page à la naissance d'Attac en des termes très équilibrés ; de même, le Dagens Nyheter en faisait une pleine page intérieure, à tonalité nettement sympathique. Ce même jour, Attac se constituait officiellement en se dotant de structures (il existe déjà près d'une trentaine de comités locaux en construction) et d'une direction élue, tout en se réservant la possibilité d'adaptations souples dans les temps à venir. Près de quatre cent personnes ont participé à cette réunion fondatrice.

L'après midi, une manifestation, mi-meeting, mi-happening se tenait dans le centre de Stockholm, avec la complicité animée d'une troupe théâtrale et de son « Attac monopoly ». Cristallisant l'attention et la sympathie de milliers de passants, ce rassemblement, qui a donné lieu à des prises de parole a permis de vérifier la curiosité et l'intérêt que portent les suédois aux thèmes de la solidarité et de la résistance à la mondialisation financière.

Ces deux journées ont également bénéficié de la participation de sympathisants d'Attac Danois, Finlandais, Norvégiens. Autant dire que cela augure bien de l'avenir en Scandinavie et au-delà !

(1) Michel Jerneval, du groupe international et Vladimir, du groupe culture étaient également présents.

ATTAC Suisse. L'Autre Davos

Les résistances face à la mondialisation du capital

Pour des alternatives venues d'en bas, discutées, débattues, puis ré-élaborées

Vendredi 26 janvier 2001, Zurich, Volkshaus, Stauffacherstr. 60

Conférence internationale, ateliers et meeting

13h30 : la mondialisation du capital: introduction -

14h45: ateliers - 17h15 : Colombie, Palestine

20h30 : meeting - Un possible autre monde



attac

Traduction simultanée en quatre langues

Les mythologies de la " globalisation heureuse" s'ébrèchent. Le "village global" n'est qu'un vaste archipel où seules quelques îles ne sont pas menacées par de multiples calamités.

Voilà pourquoi le World Economic Forum de Davos (WEF) met à l'ordre du jour de ses travaux : les contrecoups de la mondialisation et la nécessité pour les monarques de l'économie de dialoguer avec la "société civile". Ce faisant, le WEF élabore un nouveau mythe promis à des lendemains qui ne chanteront pas.

L'expropriation privée, par une minorité toujours plus puissante, de la richesse sociale et des ressources dites naturelles conduit à ce qu'une moitié de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté; à ce que le saccage de la planète soit sans rivage ; à ce que les salarié-e-s du monde entier soient mis en concurrence et donc précarisé-e-s ; à ce que la "culture mondiale" soit kidnappée par quelques grandes transnationales faiseuses d'opinion.

En présence de cette subversion du monde fomentée, entre autres, par l'élite paradant à Davos, des dizaines de millions de femmes et d'hommes s'insurgent, de multiples façons.

Face à ceux qui invoquent la "main invisible" du marché, l'Autre Davos prend appui sur les mains et les intelligences des femmes et des hommes. Ces mains et ces intelligences construisent la société d'aujourd'hui, qui sera laissée en héritage aux générations futures.

Contre l'oppression et l'arrogance des puissants se dessinent les contours d'un monde des mondes, dans lequel les citoyennes et les citoyens, les salarié-e-s, librement associé-e-s, pourront décider de la répartition des revenus comme de l'usage des moyens de travail et, de la sorte, se réapproprier la maîtrise de l'avenir.

Présentation (13h30-14h30)

La mondialisation du capital et ses effets sociaux et écologiques

- François Chesnais, France, membre du conseil scientifique d'attac, membre de l'Observatoire de la mondialisation, auteur de La mondialisation du capital
- Jörg Huffschmid, Allemagne, professeur à l'Université de Bremen, auteur de Politische Ökonomie der Finanzmärkte

- Pietro Basso, Italie, professeur à l'Université de Venise, éd. de Immigrazione e trasformazione della società
- Chris Harman, Grande-Bretagne, auteur de Class struggles in Eastern Europe 1945-1983 et People's History of the World
- Charles-André Udry, Suisse, économiste, contribution à L'Autre Davos. Mondialisation des résistances

Ateliers (14h45-17h dans cinq salles. pour faciliter la distribution des salles, annoncez vos préférences, si possible (cliquez sur contact.html ou sur e-mail, en indiquant: je désire participer à l'atelier 1, ou 2, ou 3, ou 4, ou 5 !)

1. La mondialisation du capital et ses effets sur le travail et la situation sociale des femmes

- Annie Thébaud-Mony, France, professeure à l'Université Paris, Centre de recherche contemporain sur les questions de santé publique
- Christa Wichterich, Allemagne, auteure de La femme mondialisée
- Lindsey German, Grande-Bretagne, auteure de Sex, class and socialism et éditrice de Socialist Review
- Annick Coupé, France, responsable de SUD-PTT
- Des témoignages prolongeant les introductions seront faits par des salariées de Zeba (Bâle), de Lonza (Haut-Valais) et des Hôpitaux de Zurich

2. La mondialisation du capital et ses implications pour les organisations syndicales : vers un nouvel internationalisme syndical

- Dan Gallin, Suisse, Global Labour Institute(GLI)
- Pino Sergi, Suisse, membre du Manifeste du Syndicat Industrie & Bâtiment (SIB)
- Ursi Urech, Suisse, vice-présidente SSP-VPOD de Zurich
- Gerry Jones, Britannique, syndicaliste de Peugeot-Coventry
- Antonio Bareiro, Allemagne, syndicaliste de la transnationale MacDonald
- Rocco Papandrea, Italie, membre du conseil de fabrique de la FIAT, député régional Turin
- Interventions de syndicalistes de DaimlerChrysler et Bosch (Allemagne)

3. La mondialisation du capital et le nouveau droit international ("ingérence humanitaire "...)

- Robert Charvin, France, professeur Université de Nice, auteur de Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique



attac

- Jean-Marie Vincent, France, directeur du Département de Sciences politiques de l'Université de Paris VIII
- Claude Meillassoux, France, anthropologue, directeur de recherche honoraire au CNRS
- Paolo Gilardi, Suisse, Groupe pour une Suisse sans armée

4. La mondialisation du capital et la politique d'armement de l'impérialisme

- Claude Serfati, France, économiste, professeur à l'Université Versailles Saint-Quentin, auteur de Croissance, innovation et production d'armes
- Gilbert Achcar, France, Université de Paris VIII, auteur de La Nouvelle guerre froide
- Winfried Wolf, Allemagne, économiste, député au parlement allemand, auteur de Fusionsfieber. Globalisierungsmythos - Nationalstaat - Wirtschaftslöcke

5. Mondialisation et migrations

- Pietro Basso, Italie, professeur à l'Université de Venise, éd. de Immigrazione e trasformazione della società
- Alain Morice, France, directeur de recherche au CNRS, anthropologue du travail
- Jean-Pierre Tabin, Suisse, professeur HES
- Jean-Michel Dolivo, Suisse, avocat, membre du Mouvement des sans-papiers
- Weyman Bennet, Grande-Bretagne, candidat afro-caribéen à Tottenham de Socialist Alliance et animateur de la campagne contre " The Criminal Justice Bill ", en 1993
- Eva Danzl-Suarez, Suisse, FIZ (Fraueninformationszentrum Zürich)

COLOMBIE - PALESTINE (17h15-19h15)

Deux exemples illustrant la politique économique, sociale, culturelle et les plans militaires à l'époque de la mondialisation du capital

Palestine : les raisons de la nouvelle Intifada

Une nouvelle Intifada s'est levée en Palestine. Elle exprime, entre autres, les frustrations des Palestiniennes et des Palestiniens provoquées par un " processus de paix " dont l'impasse était quasi préprogrammée. En effet, les Accords d'Oslo n'ont en rien changé les conditions de vie quotidiennes de la très large majorité de la population palestinienne ; elles se sont même dégradées. Les humiliations infligées par l'armée israélienne et les forces sionistes ont crû. Les "colonies juives" dans les territoires occupés (depuis 1967) se sont multipliées. Le statut des "Arabes d'Israël" s'est péjoré. Droit au retour, statut de Jérusalem, droit à un Etat, tous ces droits sont déniés à un peuple expulsé de son territoire en 1948. Il n'y aura pas de paix sans la

reconnaissance de ces droits. Le débat public doit être cadré dans sa dimension historique et politique. Ainsi, un large front solidaire, échappant aux identités communautaristes-religieuses, pourra se constituer pour le soutien aux exigences légitimes du peuple palestinien, qui sont inséparables des conquêtes sociales et démocratiques des peuples de toute la région.

- Ahmed Benani, Maroc-Suisse, Président de l'Observatoire international des Affaires de la Palestine
- Michel Warschawsky, Israël, animateur du Centre d'information alternative de Jérusalem
- Shraga Elam, Suisse, Nahostforum
- Albert Agazarian, Palestine, responsable de l'Université de Birzeit
- Islah Jad, Palestine, professeure de sociologie à l'Université de Birzeit (women's studies programm)
- Maurice Rajsfus, France, auteur de Jeudi noir : la rafle du 16 juillet 1942 (Vél'd'hiv) et de L'ennemi intérieur : Israël, Palestine

Colombie : le Plan Colombie et comment est " narcotrafiquée " une agression Militaire Depuis 1947-1948, une oligarchie terrienne conduit une guerre d'appropriation des terres et d'expulsion des paysans. Une alliance s'est constituée entre propriétaires terriens, grands éleveurs, narcotrafiquants, barons de l'extraction d'émeraudes et militaires ainsi que paramilitaires. Ils ont forgé ce pacte pour maintenir un "ordre" socio-économique et politique qui a plongé 80% de la population colombienne dans la misère et a provoqué un "flux de réfugiés internes" de 1,8 million de femmes, d'enfants, d'hommes.

- La résistance populaire – sociale, syndicale et armée – s'est amplifiée malgré des milliers d'assassinats. Pour la briser, les Etas-Unis organisent une intervention militaire directe, dans une région qu'ils considèrent stratégique (Colombie, Venezuela, Equateur, Pérou, Bolivie...): c'est le "Plan Colombie".
- Le droit d'ingérence – autrement dit la vieille politique impérialiste – prétend s'exercer au nom de la lutte contre le narcotrafic. Toutefois, les opérations militaires visent le sud, haut lieu de la résistance armée, et non pas le nord du pays, sanctuaire des narcotrafiquants.
- La solidarité internationale avec le peuple et les résistances relève de l'urgence. Des paysans cocaleros l'expliqueront.
- Luis Alberto Matta Aldana, Colombie, juriste et spécialiste de la réforme agraire



attac

- Janette Habel, France, Université de Lyon, collaboratrice du Monde Diplomatique
- Autres intervenants de Colombie
- Témoignages de paysans cococaleros

19h15-20h15 : Repas au Volkshaus (pour faciliter l'organisation, annoncez-vous en cliquant ici - prix 17 FS)

MEETING DE CLÔTURE (20.30-22.30 Theatersaal du Volkshaus)

- En direct de Porto Alegre, avec François Houtart et Riccardo Petrella
- Présidence : Franz Schultheis, responsable de Raisons d'agir pour les régions germanophones
- Contributions de Noam Chomsky et Pierre Bourdieu
- Interventions de Christa Wichterich, Annie Thébaud-Mony, Lindsey German, Annick Coupé, Janette Habel, Winfried Wolf, Peter Bodenmann, Charles-André Udry, Chris Harman, Jean-Marie Vincent, François Chesnais, Joseph Ki-Zerbo (historien burkinabé, auteur de L'histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain), Alain Bihl (Université de Mulhouse, auteur de Le crépuscule des Etats-nations)...

23h00-1h30 : WORLD MUSIC

MANIFESTATION À DAVOS LE 27 JANVIER 2001

Pour plus d'informations :

www.otherdavos.net

ou : suisse@attac.org

ATTAC france. Contre attaque sur l'épargne salariale

11 janvier Paris - Meeting ATTAC sur l'épargne salariale à la Bourse du travail (Rue Charlot) 19h30 - 21h30 (Métro République ou Filles du calvaire)

Le parlement devrait discuter fin janvier en deuxième lecture de la loi sur l'épargne salariale. ATTAC organise un meeting à Paris le 11 janvier et des réunions dans de nombreuses villes de France.

A Paris, participeront à ce meeting présidé par Pierre Khalfa: Frédéric Lordon, Jacques Nikonoff, Michel Husson et Bernard Cassen.

Office Européen des Brevets : Propriété Intellectuelle ? Non, Pollution Intellectuelle !

Après neuf jours de discussions intenses s'achevait à Munich, le 29 novembre dernier, la Conférence pour la révision de la Convention sur le Brevet Européen (CEB). Etait notamment à l'ordre du jour une éventuelle modification de l'article 52.2, article définissant l'exception sur le brevet logiciel. Il stipule en effet que le dépôt de brevet sur un logiciel en tant que tel n'est pas valable en Europe, ce qui entrave passablement l'hégémonie des multinationales du secteur informatique. Et c'est une chance ! Quel est le résultat à l'issue de cette conférence ? Rien n'a changé, mais alors, malheureusement, rien du tout. L'Office Européen des Brevets pourra continuer avec ses pratiques scandaleuses en matière de Propriété Intellectuelle. Mais alors, qui songe à protéger les Européens, face à cette captation toujours plus large par des intérêts privés de tous les champs des activités intellectuelles, dont le logiciel n'est qu'une partie. État des lieux à la veille du Sommet de Nice où la propriété intellectuelle risque de subir les derniers outrages.

La conférence diplomatique visait à généraliser la brevetabilité dans tous les domaines, y compris pour des sujets relevant du vivant ou de la pensée. L'un des enjeux était donc la mise en place, ou non, de brevets sur les logiciels, alors que ceux-ci ne sont que de la logique appliquée.

Les enjeux économiques liés au brevetage des logiciels sont certes considérables, mais les enjeux de société sont immenses. Et bien que les brevets sur les logiciels soient en théorie interdits en Europe, l'Office Européen des Brevets (OEB) et des lobbies puissants, inspirés par la pratique américaine, n'ont eu de cesse d'officialiser ce brevetage à l'occasion de cette conférence. Pourtant la mobilisation de différentes organisations et de milliers de citoyens a permis qu'un début de débat soit engagé in extremis par la Commission Européenne, sous la forme d'une consultation en ligne qui doit se terminer le 15 décembre ([1]).

Ainsi, devant cette intense mobilisation citoyenne, 17 des 20 pays membres de la CEB ont choisi de ne pas remettre en cause, pour l'instant, l'exception sur les programmes d'ordinateurs en tant que tels. Statu quo, donc.

Nous pourrions nous réjouir de cette décision. Or cela ne change strictement rien à la situation actuelle. En effet, cette décision ne remet pas en cause la jurisprudence actuelle scandaleuse de l'Office Européen des Brevets. Nous déplorons que l'on ne mette pas aujourd'hui un frein aux brevets déposés sur les techniques logicielles.



attac

La lecture du discours de clôture de Roland Grossenbacher, président du conseil d'administration de l'OEB, est assez édifiante ([2]):

« ... Il convient tout d'abord de constater que la Conférence a décidé de ne pas supprimer les programmes d'ordinateurs de la liste des inventions non brevetables. ... La pratique actuelle de l'Office et de ses chambres de recours ainsi que des offices de brevets et des tribunaux nationaux n'est donc aucunement remise en question. Les inventions mises en oeuvre à l'aide d'ordinateurs pourront continuer à être brevetées si elles apportent une contribution technique nouvelle et inventive à l'état de la technique connue. Les procédés techniques dans le domaine du traitement des données ou pour la mise en oeuvre de méthodes dans le domaine commercial sont donc toujours brevetables. Cette pratique découle de la notion même d'invention, qui distingue clairement les solutions techniques des méthodes non techniques. ... »

Mais l'OEB joue sur les mots : montrez-moi un logiciel, un programme d'ordinateur, qui n'ait pas d'effet technique ! Ca n'existe tout simplement pas, car tout logiciel est destiné à être utilisé dans un but technique bien précis. Alors, brevetons à loisir, toutes les techniques logicielles possibles et imaginables, peu important les conséquences... mais tout en restant dans la légalité auto-proclamée par l'OEB (voir la « Galerie des Horreurs des brevets logiciels en Europe », [3]).

Aujourd'hui, à l'issue de la conférence diplomatique, le principal subsiste : la pratique, c'est à dire la jurisprudence illégale de l'OEB. Le statu quo actuel est affligeant : soit les états de la CEB veulent exclure les logiciels du champ des brevets, et ils doivent mettre fin à la jurisprudence illégale de l'OEB, et ainsi exclure clairement tous les programmes d'ordinateurs (effets techniques ou pas, puisque, on l'a vu, tout programme a des effets techniques), soit réviser la Convention comme prévu initialement, ce qu'ils n'ont pas fait. La dérive jurisprudentielle de l'OEB devrait nous conduire à cette constatation : il n'est plus possible de conserver la loi en l'état, si elle permet de telles dérives. Pourtant, une telle évidence n'a apparemment pas sauté aux yeux de nos représentants, qui jouent allègrement la politique de l'autruche : et même la délégation française, alors qu'elle a pris position pour le

statu quo, semble bien approuver les pratiques actuelles (voir [4]).

Dans l'affaire des brevets, c'est donc la jurisprudence de l'OEB qui altère l'esprit de la loi, qui la vide de son sens. Mais les États ont désormais une façon très simple de lutter contre les pratiques illégales : ils en font des lois ! Exemple d'actualité, l'Union Européenne qui est en passe d'adopter à Nice une Charte extrêmement dangereuse pour la souveraineté des États et le contrôle démocratique de la pratique juridique en Europe...

D'une certaine manière, l'affaire des tripatouillages de la législation sur les brevets est encore plus symptomatique car elle réalise une étape supplémentaire : ce n'est plus un organe de la Communauté Européenne qui dérive, mais l'OEB, un organisme international indépendant, et à but strictement lucratif ! Pour avoir un compte un peu exact des pratiques illégales de l'OEB, il suffit de consulter l'article de Gregory Aharonian qui contient des statistiques détaillées sur les procédures d'examen des brevets, et montre que 90 % des brevets logiciels attribués par les offices de brevets sont invalides ([5]).

La volonté intéressée de l'OEB est de modifier l'esprit de la loi en légalisant des pratiques qui le violent. Notre volonté est de reformuler la loi pour que sa lettre en respecte l'esprit.

Malheureusement, le logiciel n'est pas le seul concerné par les problèmes de la brevetabilité. Voir, par exemple, le dossier de l'association Act-Up (« Sida : mort sous brevet », [6]), et concernant les pratiques scandaleuses de l'OEB le communiqué des Verts du 23/11/2000 ([7]):

« Alors que seuls trois Etats de l'Union ont transcrit la directive européenne autorisant à breveter le vivant, l'Office européen des brevets tente de forcer la main aux Etats. Le 16 juin 1999, il intégrait la directive dans la convention européenne des brevets alors que celle-ci interdit la prise de brevets sur le vivant. Les Verts refusent ce véritable hold-up sur le vivant, fait dans l'ombre par un organisme qui ne rend de compte à personne, et réalisé par le Conseil d'administration qui n'en a pas les compétences. Cet acte est illégal, mais ne peut être déféré devant la Cour de Justice des Communautés Européennes, car l'Office ne fait pas partie de l'Union européenne. Aujourd'hui, l'Office tente de régulariser cette opération en faisant modifier la convention par l'ensemble des Etats réunis à Munich. Et il en profite pour demander une



attac

extension des compétences du Conseil d'administration afin de pouvoir intégrer seul les modifications à venir... »

A la veille de la conférence intergouvernementale de Nice, dont l'ordre du jour contient une modification des règles de décision concernant les services et la propriété intellectuelle, personne ne peut nier que le problème est global (voir l'article de Madame Anne-Cécile Robert, [8]).

Les principes de la propriété intellectuelle sont soumis à des assauts répétés. Les renoncements de Munich à peine constatés que le sommet de Nice se pointe à l'horizon... Par la modification de l'article 133 du traité d'Amsterdam ([9]), on vise à ramener « les services, les investissements et les droits de la propriété intellectuelle » dans le « champ d'application de la politique commerciale », c'est-à-dire, en particulier, à exclure ces questions du domaine du vote à l'unanimité, pour leur appliquer un vote à la majorité qualifiée qui induira, automatiquement, des solutions ultra-libérales, c'est-à-dire anti-européennes.

La révision de l'article 133 donnerait également des pouvoirs étendus à la Commission Européenne pour les négociations au sein de l'OMC pour la révision de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) et l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC) qui risquerait d'appliquer les règles de l'OMC notamment au secteur de la propriété intellectuelle (voir, à ce sujet, le dossier d'ATTAC et notamment l'article de Madame Susan George, [10]).

Devant cette actualité multiple sur le front de la propriété intellectuelle, nous appelons donc tous ceux qui ont été élus pour exercer notre souveraineté à se resaisir. Nous demandons tout particulièrement au gouvernement et au Président de la République (actuel Président de l'Union Européenne) de reprendre le contrôle de l'Office Européen des Brevets, pour mettre un terme à ses pratiques, et à se souvenir des intérêts dont ils ont la charge en refusant la modification de l'article 133 du traité d'Amsterdam.

1. Références

1. Consultation d'Eurolinux : <http://petition.eurolinux.org/consultation> et consultation européenne : http://europa.eu.int/comm/internal_market/fr/intprop/indprop/softpatfr.htm

2. Déclaration de M. Roland Grossenbacher : http://www.european-patent-office.org/news/pressrel/2000_11_29_f.htm

3. Galerie des Horreurs de la FFII : <http://swpat.ffii.org/vreji/pikta/indexen.html>

4. Avis de la délégation française lors de la Conférence Diplomatique : http://www.european-patent-office.org/epo/dipl_conf/pdf/dm00008.pdf

5. Le système d'examen des brevets est intellectuellement corrompu par Gegory Aharonian : <http://www.bustpatents.com/corrupt.htm>

6. « Sida : mort sous brevet » : http://www.actupp.org/1er_decembre/decembre2000/index.html

7. Communiqué des Verts du 23/11/20000 : <http://www.verts.imagnet.fr/communiq/com2000/com0011.html#ancre318334>

8. « Une Charte cache-misère », par Anne-Cécile Robert, Monde Diplomatique, décembre 2000

9. Extension du vote à la majorité qualifiée : http://europa.eu.int/comm/igc2000/geninfo/confer4789_fr.pdf

10. Alerte rouge sur le "133": <http://www.attac.org/fra/list/doc/george.htm>

2. APRIL

L'APRIL, Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre, créée en 1996, est composée de professionnels de différentes sociétés ou administrations, de chercheurs et d'étudiants. Elle a pour objectif de sensibiliser les entreprises, les administrations et les particuliers sur les risques des solutions propriétaires et fermées, et de les informer des potentialités offertes par les logiciels libres et les solutions basées sur des standards ouverts.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.april.org/>, ou nous contacter par mail à l'adresse contact@april.org.

Contact Presse :
Frédéric Couchet, Président. E-mail : fcouchet@april.org. Tél : 06.60.68.89.31



attac

Olivier Berger, Secrétaire. E-mail :
oberger@april.org .

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

Mardi : AVIGNON – BORDEAUX – SALLES – VITRY LE FRANCOIS – ST QUENTIN LA POTERIE – FOIX

Mercredi : BELFORT – PARIS 19 – STRASBOURG – ROYAN – PARIS 13 – PARIS 14 – MARSEILLE – PARIS 11

Jeudi : PARIS – ST AMAND – LORIENT – BORDEAUX – MARSEILLE – RENNES - FOIX

Vendredi : BE : BRUXELLES – ES : MADRID – FR : TARBES